

Près de la moitié des doctorant·e·s de l'Université de Neuchâtel interrogé·e·s déclarent avoir une charge de travail démesurée

Une enquête élaborée par l'Université de Neuchâtel a notamment fait la lumière sur les conditions de travail de ses doctorant·e·s. L'enjeu de cette analyse approfondie était de vérifier la mise en œuvre et la satisfaction des conditions-cadres du statut des doctorant·e·s nécessaire à favoriser l'augmentation des dépôts de thèse dans de bonnes conditions. L'Association du corps intermédiaire de l'Université de Neuchâtel (ACINE) considère que cette enquête souligne des points positifs, mais également quelques points problématiques longtemps observés par l'association.

L'Association du corps intermédiaire de l'Université de Neuchâtel (ACINE), a décidé de prendre position suite au rapport d'enquête du 28 septembre 2022 élaboré par le Bureau Qualité de l'Université de Neuchâtel entre 2021 et 2022 après consultation¹ de l'association. Celle-ci souhaite ainsi souligner quelques **points problématiques recueillis au fil des années**, mais qui, grâce à cette enquête, sont **désormais tangibles et documentés**.

Ce questionnaire a été envoyé à 606 personnes, toutes et tous doctorant·e·s et donc membres du corps intermédiaire. **Le taux de réponse est, selon l'ACINE et le Bureau qualité, très satisfaisant** : il s'élève à près de **50 %** (cf. p.4 du rapport) – soit 30% de plus qu'une enquête du même genre élaborée par l'Université de Genève en 2021. Sur la base de ces réponses, voici les points saillants à retenir :

- « **49 % des personnes sondées** déclarent que des **charges de travail démesurées** ou **excédant ce qu'il est possible d'accomplir dans le cadre des heures prévues** leur sont ou leur **ont été imposées** ; **37 % des répondant·e·s** déclarent avoir **dû effectuer des heures supplémentaires non rémunérées le soir ou le week-end** » (cf. p. 62 du rapport)
- « Selon les Statuts, les assistantes doctorantes et les assistants doctorants **doivent pouvoir consacrer au moins 50% de leur temps de travail à leur thèse de doctorat.** » Parmi les quatre facultés, « **la Faculté des sciences est la seule dans laquelle le pourcentage de temps consacré à la thèse** par les assistantes doctorantes et les assistants doctorants **atteint le 50% prévu dans les statuts** » (cf. p.25)
- Il existe également une très grande **disparité entre les assistant·e·s doctorant·e·s au sein d'une même faculté** sur le temps alloué à la thèse, et cela pour chacune des quatre facultés, pouvant ainsi varier **de 10 à 90%** (cf. graphique p. 28). Bien que des moyennes aient été présentées (cf. p.26), il faut souligner **le déséquilibre notoire de temps de travail consacré à la thèse** d'un·e assistant·e·s doctorant·e·s à l'autre et ceci au sein d'une même faculté.
- Le type de contrat influe aussi fortement sur les tâches. « **Les collaboratrices et collaborateurs scientifiques disposent de moins de temps pour leur thèse** (moyenne : 44%, médiane 40%) » (cf. p.26)

¹ « Le projet de questionnaire est mis en consultation auprès du Service des ressources humaines et de l'Association du corps intermédiaire de l'Université de Neuchâtel (ACINE), dont le comité est reçu en présence du secrétaire général et du vice-recteur Finances et accréditation pour convenir des points du questionnaire à améliorer » (cf. p. 3 de *L'enquête auprès des doctorantes et doctorants*)

Pourquoi est-ce problématique ? Ces charges de travail élevées, inégales et fluctuantes d'un·e doctorant·e·s à l'autre (et non rémunérées pour 37% des répondant·e·s, p. 62) sont réalisées bien souvent **au détriment de la vie privée des doctorant·e·s et de l'avancement de leur thèse.**

Une thèse de doctorat est un travail de longue haleine mais contraint dans le temps. Les doctorant·e·s doivent jongler entre leur propre recherche, mais également et selon leurs statuts, des tâches d'enseignement (cours, travaux pratiques donnés aux étudiant·e·s, soutien aux professeur·e·s), des tâches d'encadrement (le suivi des mémoires et travaux des étudiant·e·s) et des tâches administratives (organisations internes aux instituts)².

À noter que les thèses de doctorat sont de véritables **faire-valoir pour la suite des carrières académiques** des jeunes chercheuses et chercheurs, mais également pour **la valorisation des pôles de recherches de l'Université de Neuchâtel**. Il apparaît donc important dans l'intérêt de l'Université de porter une attention particulière aux doctorant·e·s pour qu'ils et elles puissent avoir le temps nécessaire d'avancer dans leurs recherches et déposer leurs thèses dans le temps imparti. Et ceci, sans en pâtir sur leur vie privée (travail de thèse durant le soir et les week-ends, cf. p.24 du rapport) et leur santé mentale (cf. p.50 à 55).

Bien que les pistes d'améliorations et les recommandations apportées en fin de rapport (cf. p.61 à 63) soient appropriées et bienvenues, il est indispensable de maintenir une attention primordiale sur les conditions de travail **d'une population peu visible, mais essentielle à la qualité de l'enseignement supérieur** (notamment l'assistance des professeur·e·s) et au **bon fonctionnement de l'institution universitaire neuchâteloise**.

Le Comité de l'ACINE.

Contact presse

Florent Blanc :

079 949 84 53

Lisa Stalder :

association.acine@unine.ch

Rapport d'enquête

https://www.unine.ch/files/live/sites/qualite/files/Cursus/2022-10-10_Enqu%c3%aate%20doctorant-e-s_vfin.pdf

ou sur : <https://www.unine.ch/qualite/cursus>

² Ces tâches sont notamment l'affaire des assistant·e·s doctorant·e·s qui bénéficient du double statut d'employé·e·s et étudiant·e·s en doctorat.